

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2017-254 du 19 décembre 2017, portant convocation des électeurs pour les élections municipales 2018.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 126,

Vu la loi organique n° 2012-23 du 20 décembre 2012, relative à l'instance supérieure indépendante pour les élections, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2013-44 du 1^{er} novembre 2013, notamment le paragraphe 5 de son article 3,

Vu la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et référendums, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2017-7 du 14 février 2017, notamment ses articles 101, (nouveau) et 103 bis,

Vu la décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2017- 22 du 18 décembre 2017, fixant le calendrier des élections municipales 2018.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Les électeurs sont convoqués pour l'élection des membres des conseils municipaux le dimanche 6 mai 2018.

Les électeurs militaires et agent des forces de sécurité intérieure, sont convoqués pour l'élection des membres des conseils municipaux le dimanche 29 avril 2018.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 décembre 2017.

Le Président de la République

Mohamed Béji Caïd Essebsi

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2017-1353 du 13 décembre 2017.

Sont nommées en tant que membres de la commission de résolution des banques et des établissements financiers, pour une période de trois (3) ans Mesdames :

- Fatma Zahra Abbes, magistrat de troisième grade,
- Sonia Zoghlami, directeur général au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2017-1354 du 13 décembre 2017.

Sont nommés en tant que président et membres de la commission des sanctions des banques et des établissements financiers, pour une période de trois (3) ans Mesdames et Messieurs :

- Abdelatif Karray, magistrat de troisième grade, président,
- Yosra Hamdi, magistrat de deuxième grade, membre,
- Amel Ben Rahhal, directeur général à la Banque Centrale de Tunisie, membre,
- Mohamed Aroussi Bouziri, expert indépendant dans le domaine bancaire et financier, membre,
- Najoua Bouassida, expert-comptable, membre.

Arrêté du chef du gouvernement du 13 décembre 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques aux archives nationales.

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,